



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 06/02/2018

Référence
2018_02_07

Objet de la délibération
Projet de contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	33	38

Date de la convocation
30/01/2018

Date d'affichage
30/01/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 6 Février à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Arnel, MASSON Alain, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Suppléante : CHALINE Nathalie (de M. FAYRET Thierry)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, TANGUY Geneviève à M. MOYSAN Daniel, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, GOURVIL Arnel à Mme BRUBAN Claudine, OGOR Pierre à M. JACOB Fabrice

Excusé.e.s : Mmes : ABIVEN Charlotte, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLLORE Alexandra, MM : CAP Dominique, FAYRET Thierry, GOURTAY Michel, STEPHAN Yves

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, VERDIER Marie MM : CANN Thierry, POTARD Saïg

A été nommée secrétaire : NICOLAS Gaëlle

Objet de la délibération :

Projet de contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

Afin de répondre aux enjeux de massification qu'impose la transition énergétique, l'ADEME a décidé de privilégier des modes d'actions et des partenariats permettant un meilleur effet de levier pour la mise en œuvre opérationnelle des projets de transition énergétique et écologique sur les territoires. C'est pourquoi elle propose un nouveau dispositif aux territoires engagés dans une démarche de Transition Énergétique : le contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques

Compte tenu de ses initiatives et engagements concernant l'élaboration des PCAET, des objectifs d'économies d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables, de réduction des gaz à effet de serre et de diminution de quantités de déchets produites, le territoire du Pays de Brest souhaite renforcer son partenariat avec l'ADEME par la signature d'un accord partenarial sur 3 ans.

L'objectif de ce contrat de développement des énergies renouvelables thermiques est de mettre des moyens financiers et humains au niveau local pour aider à faire émerger de nombreux projets qualitatifs. Il s'agit ainsi de consacrer des moyens d'animation et de l'expertise technique pour accompagner le développement d'installations de production de chaleur renouvelable (solaire thermique, géothermie, bois-énergie, et éventuels réseaux de chaleur associés). Une aide financière peut également être accordée pour les études et investissements de projets de petites et moyennes puissances non éligibles aujourd'hui au Fonds Chaleur géré nationalement.

C'est ainsi qu'avec l'appui de l'étude de préfiguration élaborée à la demande de l'ADEME, il est proposé de candidater à un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques sur la base de 40 nouvelles installations qui pourraient être réalisées d'ici à 3 ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil syndical :

- de proposer à l'ADEME la candidature du Pays de Brest à un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques ;
- d'autoriser le Président à signer l'accord cadre de partenariat, le contrat d'objectifs, la convention de mandat, et les éventuels autres documents relatifs à ce contrat.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical décident :

- de proposer à l'ADEME la candidature du Pays de Brest à un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques ;
- d'autoriser le Président à signer l'accord cadre de partenariat, le contrat d'objectifs, la convention de mandat, et les éventuels autres documents relatifs à ce contrat.

Pour extrait conforme,

A Brest

Le Président



François CUIILLANDRE